



L'ÉCONOMIE SOCIALE:

J'ACHÈTE !



**TROUSSE D'INFORMATION
À L'INTENTION DES RESPONSABLES
DE L'APPROVISIONNEMENT
DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

Ce document a été réalisé par la Direction du développement régional, rural et de l'économie sociale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante: www.mamrot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire, 2014

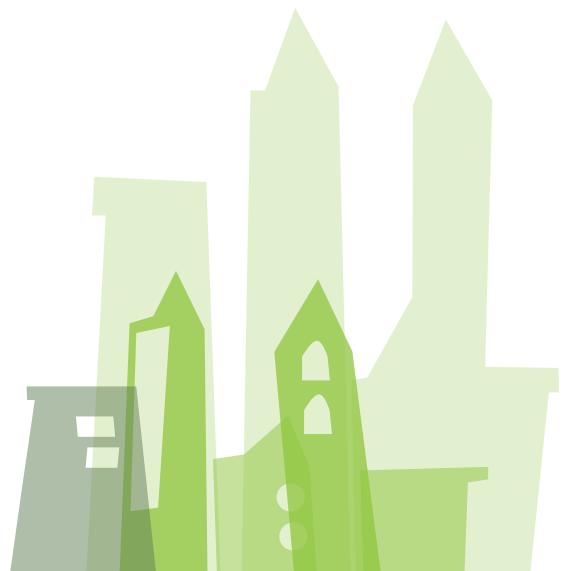
ISBN 978-2-550-69365-9 (PDF)

Dépôt légal – 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés.
La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction,
même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Table des matières

Qu'est-ce que l'économie sociale ?	4
Pourquoi acheter «économie sociale»?	4
Soutien à l'économie sociale: une priorité	5
Politique d'approvisionnement responsable	5
Rappel des règles contractuelles	5
Pour obtenir un bien ou un service d'une entreprise d'économie sociale	7
Pôles régionaux d'économie sociale	7
Acheter solidaire	7
Coopératives de développement régional	7
Déclaration d'engagement	7
Quelques témoignages	8
Pour plus d'information	9



Qu'est-ce que l'économie sociale?

L'économie sociale regroupe l'ensemble des activités économiques réalisées à des fins sociales dans le cadre d'entreprises collectives (organismes à but non lucratif (OBNL), coopératives et mutuelles). Ces entreprises se caractérisent par les éléments suivants :

- elles répondent aux besoins des membres ou de la collectivité;
- elles ont une gouvernance démocratique et transparente;
- elles ont une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- elles réinvestissent leurs profits dans la réalisation de leur mission.

Elles constituent une économie à valeur ajoutée. Elles se distinguent de l'économie traditionnelle par des pratiques qui contribuent au mieux-être collectif et qui renforcent la cohésion sociale.

Les entreprises d'économie sociale offrent des biens et des services de qualité, à un prix concurrentiel.

Il existe au Québec des milliers d'entreprises d'économie sociale dans de nombreux secteurs d'activité :

- production agricole;
- secteur manufacturier (emballage et manutention, imprimerie, etc.);
- ressources naturelles (biomasse, autonomie énergétique, etc.);
- services aux entreprises (communication et multimédia, formation, etc.);
- commerce de détail (alimentation, accessoires, photocopie et impression, librairie et papeterie, mobilier, vêtements, etc.);
- services aux personnes;
- services de gestion des matières résiduelles;
- services de traiteur;
- articles promotionnels et cadeaux;
- services financiers;
- transformation alimentaire.

Pourquoi acheter «économie sociale»?

Acheter «économie sociale», c'est investir dans les communautés et dans leur essor économique et social.

Les entreprises d'économie sociale ont une gouvernance et une activité économique liées à leur mission, marquant ainsi les territoires d'une empreinte sociale positive.

Faire le choix de s'approvisionner auprès des entreprises d'économie sociale, c'est également agir pour la création d'emplois, pour la lutte contre la pauvreté, pour l'inclusion sociale, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour l'intégration des personnes immigrantes, des personnes handicapées, etc.

Ces entreprises sont issues de la mobilisation des personnes. Elles sont ancrées dans leur communauté et ont la capacité de cerner les besoins émergents et d'y répondre, devenant ainsi un important levier pour la richesse collective.

Rappelons que l'économie sociale constitue un moteur de mobilisation et de prise en charge par les collectivités de leur propre développement. Dans cette perspective, il s'agit d'un levier pour la vitalité des collectivités et des régions du Québec. De plus, partout au Québec, les entreprises d'économie sociale permettent à des communautés d'avoir accès à des biens et à des services de proximité.

Pour plus d'information sur l'économie sociale, veuillez consulter le [Guide de référence sur l'économie sociale](#) produit par le Chantier de l'économie sociale.

Soutien à l'économie sociale: une priorité

Le 10 octobre 2013, la [Loi sur l'économie sociale](#) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec. Cette loi-cadre vise à reconnaître, promouvoir et développer l'économie sociale.

La loi convie l'ensemble des ministères et organismes publics à reconnaître la contribution de l'économie sociale à la structure socioéconomique du Québec, à mettre en valeur les initiatives qui s'y rattachent et à adapter leur intervention aux entreprises d'économie sociale.

Elle instaure l'obligation d'un plan d'action gouvernemental en économie sociale ainsi que d'une table des partenaires de l'économie sociale chargée de conseiller le ministre sur toute question en cette matière.

Le soutien à l'économie sociale représente une priorité pour le gouvernement, et cela a été inscrit parmi les orientations gouvernementales du pilier solidarité.

Politique d'approvisionnement responsable

Les organismes municipaux sont invités à réaliser une démarche intégrée de développement durable qui peut notamment comprendre la mise en place d'une politique d'approvisionnement responsable. Pour en apprendre davantage à ce sujet, ils peuvent consulter le site www.municipalitedurable.gouv.qc.ca.

Plusieurs municipalités se sont dotées d'une politique d'approvisionnement (par exemple, [Montréal](#), [Saint-Siméon](#) et [Deux-Montagnes](#)) qui valorise soit l'économie sociale dans le cas de Montréal, soit l'achat local dans les autres cas. Cette politique d'approvisionnement est applicable dans le respect des accords en vigueur.

Rappel des règles contractuelles

Les entreprises d'économie sociale sont assujetties aux mêmes règles contractuelles que les autres entreprises. En fonction des montants qui sont engagés lors de la réalisation d'un contrat, la [Loi sur les cités et villes](#) (LCV) et le [Code municipal du Québec](#) (CMQ) prévoient trois modes de sollicitation: de gré à gré, par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou par appel d'offres public. Pour plus d'information, voir le site du [ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire](#).

1. Le contrat de gré à gré

- Les **coopératives** et les **mutuelles** peuvent conclure des contrats de gré à gré avec les organismes municipaux. Ces contrats ne doivent pas dépasser le montant de 24 999,99 \$, taxes incluses (voir le tableau 1)¹.
- Ce seuil est fixé par les lois, mais les organismes municipaux peuvent décider de se fixer un plafond inférieur à ce montant pour leurs contrats de gré à gré avec les coopératives et les mutuelles. Advenant cette situation, ils l'inscriront dans leur politique d'approvisionnement.

Un contrat de gré à gré est une négociation directe avec un fournisseur sélectionné au préalable.

¹ Toutefois, une mutuelle municipale d'assurance peut conclure des contrats d'assurance de gré à gré avec les municipalités, peu importe leur montant (LCV, articles 465.9.2 et 573.3, 2^e et CMQ, articles 711.10.2 et 938, 2^e).

- Pour ce qui est des **OBNL**, les organismes municipaux peuvent conclure un contrat de gré à gré avec eux, peu importe la somme engagée². Seulement deux domaines font exception à cette règle: la gestion des matières résiduelles et les travaux de construction.

2. L'appel d'offres sur invitation

- Dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation, les entreprises d'économie sociale (coopératives, mutuelles, OBNL) peuvent conclure, comme c'est le cas pour l'entreprise privée, des contrats entraînant une dépense variant entre 25 000 \$ et 99 999,99 \$³, taxes incluses (voir le tableau 1).
- Ce barème s'applique aux contrats d'assurance, d'exécution de travaux, de fourniture de matériel et de services.

Un appel d'offres sur invitation est effectué auprès d'au moins deux fournisseurs.

3. L'appel d'offres public

- Les OBNL, les coopératives et les mutuelles peuvent en tout temps soumissionner pour répondre à un appel d'offres public provenant d'un organisme municipal.

L'appel d'offres public est une procédure officielle d'appel à la concurrence qui se caractérise par l'obligation, pour un organisme public ou municipal, de publier un avis d'appel d'offres dans le [Système électronique d'appel d'offres \(SEAO\)](#).

Tableau 1 – Modes d'adjudication selon la valeur des contrats et le type d'entreprise

Modes d'adjudication	OBNL	Coopératives et mutuelles
Gré à gré	Peu importe le montant, sauf en ce qui a trait aux contrats dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et de la construction	de 0 \$ à 24 999,99 \$, taxes incluses
Appel d'offres sur invitation	de 25 000 \$ à 99 999,99 \$, taxes incluses	de 25 000 \$ à 99 999,99 \$, taxes incluses
Appel d'offres public	100 000 \$ et plus	100 000 \$ et plus

Source: [ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire](#)

2 Malgré ces possibilités offertes par les lois municipales, certaines municipalités peuvent décider de se fixer des seuils maximaux pour les contrats de gré à gré. Pour en savoir plus, les entreprises d'économie sociale sont invitées à consulter la politique de gestion contractuelle de la municipalité avec laquelle elles souhaitent faire affaire.

3 Voir l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes et l'article 936 du Code municipal du Québec.

Pour obtenir un bien ou un service d'une entreprise d'économie sociale

Pôles régionaux d'économie sociale

Pour obtenir un bien ou un service auprès d'une entreprise d'économie sociale, les responsables de l'approvisionnement sont invités à consulter le site www.economiesocialequebec.ca ou à s'adresser directement aux [pôles régionaux d'économie sociale](#) pour obtenir de l'information sur les entreprises d'économie sociale de leur région.

Ils peuvent aussi consulter les répertoires d'entreprises d'économie sociale dressés par les [pôles régionaux](#).

Ces pôles sont composés d'entreprises d'économie sociale et d'organisations de soutien, comme les centres locaux de développement (CLD), et ont comme mission de promouvoir l'économie sociale et de favoriser la concertation entre les partenaires locaux et régionaux.

Acheter solidaire

Au cours de l'automne 2014, il est prévu que le Chantier de l'économie sociale rende fonctionnel le site transactionnel d'achats en ligne www.achetersolidaire.com. Dès lors, les organismes publics et municipaux et les sociétés d'État pourront s'inscrire comme acheteurs de biens et de services d'entreprises issues de l'économie sociale.

Coopératives de développement régional

Les coopératives constituent une composante importante de l'économie sociale. Les responsables de l'approvisionnement au sein des organismes municipaux peuvent s'adresser à ce sujet à la Fédération des coopératives de développement régional du Québec qui coordonne les coopératives de développement régional (CDR) présentes sur tout le territoire québécois. Les CDR ont notamment pour mission de représenter les coopératives de leur région et d'offrir des services d'aide technique au démarrage et au développement de coopératives. Pour connaître la CDR de votre région, consultez le www.fcdrq.coop (section CDR).

Déclaration d'engagement

Les organismes municipaux sont invités à reconnaître officiellement l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires et à s'engager, dans le respect du cadre législatif en matière d'adjudication de contrats municipaux, à s'approvisionner davantage en biens et en services issus de l'économie sociale.

Pour ce faire, ils peuvent signer la [Déclaration d'engagement](#) à l'achat public auprès des entreprises d'économie sociale.

Quelques témoignages

Utiles pour la communauté



Service d'intégration travail-Mauricie

La Ville de Trois-Rivières ainsi qu'Innovation et Développement économique Trois-Rivières ont développé progressivement un partenariat avec [Service d'intégration au travail-Mauricie](#), une entreprise d'économie sociale se spécialisant dans la récupération et le raffinage des métaux. En activité depuis une dizaine d'années, cette entreprise regroupe quatre points de

service et offre des services communautaires aux personnes ayant des problèmes de santé mentale. Un projet de récupération de métaux complète sa vaste gamme de services. Par ce partenariat, nous voulons démontrer une volonté de converger aussi vers les entreprises d'économie sociale, lesquelles sont utiles pour notre communauté économique.

Innovation et Développement économique Trois-Rivières

Pour conserver nos services de proximité

Afin de conserver les services de proximité, un groupe de citoyens de Saint-Pierre-de-Broughton a formé, en 2005, une coopérative de solidarité et a acheté et rénové un immeuble. Les locaux de cet immeuble ont été loués à prix modique pour l'opération d'une épicerie, d'une quincaillerie et d'un restaurant. Par la suite, la coopérative a installé des pompes à essence. La municipalité a pris la décision d'encourager cette coopérative qui contribue à la création d'emplois tout en assurant le maintien de nos services de proximité. Le fait d'avoir accès à des services dans un milieu rural est primordial et va même jusqu'à assurer la survie de la municipalité.

Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

Un produit de qualité



Conception - Impression - Reliure

Au sein du CLD La Matapédia, nous produisons annuellement beaucoup d'imprimés. Savoir que nous pouvons confier la production de nos documents importants à une entreprise adaptée telle qu'[Alliance 9000](#), qui est aussi une entreprise d'économie sociale, est sécurisant, car nous savons qu'ils seront prêts à temps et auront l'aspect professionnel recherché.

À chacune des étapes de production, nous avons le sentiment que tous les employés ont le désir de satisfaire nos exigences et cela nous rend fiers de pouvoir les encourager à poursuivre leur mission.

CLD La Matapédia

Pour plus d'information

Pour plus d'information sur l'intervention gouvernementale en économie sociale, consultez la section correspondante sur le site www.mamrot.gouv.qc.ca ou adressez-vous aux [directions régionales](#) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.



*Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire*

Québec 

UN
QUÉBEC
POUR TOUS